

SPECIALITE : CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE

OPTION : « Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs ».

FORMATION CC D'ACM – 2019

Qu'est-ce qu'un CC D'ACM :

Un certificat Complémentaire atteste de compétences professionnelles supplémentaires à celles certifiées dans un BPJEPS. C'est une extension dans une spécialité du BPJEPS.

Le CC de direction d'un Accueil Collectif de Mineurs. : Permet à son*sa titulaire d'assurer les fonctions de direction d'un accueil collectif de mineurs. Parmi les prérogatives assumées :

- Elaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif en tenant compte des enjeux politiques, éducatifs et sociaux,
- Direction des équipes de travail en référence aux intentions éducatives, au mode de direction choisi et au projet du centre,
- Accompagnement et formation des membres de l'équipe,
- Organisation de la communication interne et externe du séjour ou de l'ACM
- Prise en considération de la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne,
- Organise des actes de la gestion courante d'un Accueil Collectif de Mineurs en matière de finance, maintenance, personnel, effectifs, économat.

Public :

Etre titulaire d'un BPJEPS ou en cours de formation BPJEPS et âgé de 21 ans lors de l'inscription.

Certification du CC d'ACM :

- Attester d'une expérience de direction d'ACM réalisée dans l'année de 18 jours.
- Rédaction d'une analyse d'expérience de direction d'un ACM
- Entretien

Contenus abordés :

- 1^{ère} partie :
 - Rôle et missions du directeur • de la directrice
 - Cadre réglementaire d'un ACM.
- 2^{ème} partie :
 - Conception et élaboration d'un projet pédagogique
 - La phase bilan du projet et ses outils
 - Connaissances de l'environnement du directeur (associations et services des sports/jeunesse) et des caractéristiques des différents publics.
- 3^{ème} partie :
 - Management
 - Règlement de conflit
 - Conduite de réunion
 - Rôle formateur du directeur•de la directrice, suivi des stagiaires
- 4^{ème} partie :
 - Gestion et budget
 - Economat et Hygiène Alimentaire
 - Alimentation

Alternance :

La structure d'alternance est une structure agréée Jeunesse et Sports.

Le • La candidat•e doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours consécutifs ou non consécutifs, d'un Accueil Collectif de Mineurs déclaré et sur les temps extrascolaires. Son équipe est composée au minimum 2 animateurs.

Ces périodes de direction peuvent éventuellement être réalisées dans deux structures différentes. Les candidats peuvent réaliser leur stage sur deux périodes :

- Les vacances de printemps, Les vacances d'été

Le tuteur• La tutrice :

Il•Elle devra être titulaire d'un titre ou diplôme attestant des compétences de direction.

Dates

Du 13 au 15 février 2019

Du 21 au 22 mars 2019

Du 22 au 24 mai 2019

Du 13 au 14 juin 2019

Du 29 au 30 août 2019

Certification octobre 2019

En situation d'alternance :

Périodes de direction

18 jours en ACM

Sur les temps Extrascolaires

En ALSH ou CVL :

Vacances de d'hiver

Vacances de printemps

Vacances d'été

Durée de la formation

84 heures (12 jours) en centre

18 jours minimum en ACM

Horaires en centre

9h à 12h30 et 13h30 à 17h

Lieu de formation

CAMPUS LEO LAGRANGE

20, place du Val d'Aran

31770 Colomiers

Tél : 05 61 85 05 09

Mail

midipyrenees@campusleolagrange.org

Prix pour la formation complète

882 €

Soit un coût horaire de 10,5 €

Frais d'inscription : 20 €

Clôture des inscriptions :

le 08 janvier 2019

TEP :

21 janvier 2019

Sélection :

du 22 au 24 janvier 2019

Positionnement :

5 février 2019

Infos et inscription

<http://campus-leolagrange.org>